

AVIS DU CSRPN de Bretagne

N°09-Réponse à l'AMI sur les Réserves naturelles régionales : Landes de la Poterie

Contexte

AMI et porteurs de projet

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « NOUVELLES RESERVES NATURELLES REGIONALES EN BRETAGNE », initié par la région Bretagne, la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer, la commune de Lamballe-Armor, et l'association VivArmor Nature ont proposé les landes de la Poterie au classement en Réserve Naturelle Régionale. La réponse correspond très bien aux critères de l'AMI.

Périmètre du projet et mesures de protection actuelles

- Le périmètre initial envisagé est de 322 ha (dont 118ha en maîtrise foncière publique ou associative). Ce premier périmètre permet d'une part de protéger les habitats à forts enjeux patrimoniaux mais également d'intégrer des habitats périphériques (boisements essentiellement, mais aussi prairies permanentes) jouant un rôle fonctionnel important pour un certain nombre de taxons (Amphibiens en particulier). L'objectif est d'atteindre à terme la maîtrise d'environ 799ha permettant d'envisager des programmes de restauration d'habitats (essentiellement des landes).
- Une surface de 60 ha seulement est classée en APB depuis 1989 et en Natura 2000 depuis 2001. Une cartographie des habitats sur l'ensemble du périmètre de la RNR a été établie par les porteurs du projet, donc bien au-delà du seul site Natura 2000
- Situé dans une zone de productions agricoles intensives, ce massif est l'un des 3 derniers secteurs naturels du secteur.
- Une demande d'inscription comme ENS auprès du CD 22 permettrait la mise en place de zone de Prémption permettant la maîtrise foncière à terme sur ces 799 ha. Des contacts existent avec le CD22, essentiellement sur des aspects foncier et d'ouverture au public via un chemin de découverte.

Patrimoine naturel justifiant le classement

Les principaux habitats présents sont très majoritairement liés aux activités ancestrales du secteur comme l'exploitation de l'argile et les activités agricoles. Ces activités ont contribué à façonner le paysage et sont à l'origine de la mosaïque de milieux.

Les argiles issues du Gabbro de Trégomar permettent le développement du Bas-marais neutro-alcalins à Chouin (*Schoenus nigricans*). Les affleurements de Gabbro sont très restreints mais visibles localement.

Des éléments d'approche patrimoniale tant archéologique qu'historique sont aussi présentés et mis en valeur localement. On peut noter une imbrication entre milieux cultivés parfois de façon très intensive (Maïs notamment) et les milieux naturels à forte valeur patrimoniale, ce qui représente une menace.

Le site présente une bonne diversité d'habitats dont 6 d'intérêt communautaire (24 déclinés), notamment un complexe de Landes à ajoncs et bruyères, plus ou moins boisé, ponctué de Mares oligotrophes temporaires ou permanentes à Flûteau nageant mais aussi à Pilulaire et Littorelle, en particulier des Landes humides à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles sur une surface réduite, des Landes sèches à Bruyère cendrée/ciliée et Ajoncs nain et de Le Gall, des Prairies à Molinie, des

Mégaphorbiaies hygrophiles et des Tourbières basses alcalines. Selon le CBNB, l'enjeu patrimonial « Flore et Habitats » est sous-évalué dans le rapport, d'autant plus que l'ABI a permis de retrouver des éléments floristiques nouveaux comme la Parisette. Le CBNB insiste sur la richesse floristique du site, le nombre d'espèces à enjeux (18) et d'intérêt (21), la typicité des Landes et des Zones humides oligotrophes, et la combinaison originale des communautés acidophiles et neutro-alcalines. Les Prairies hygrophiles et mésophiles en forte régression seraient aussi à protéger.

Cette diversité de milieux a contribué à l'accueil d'une faune diversifiée des milieux aquatiques et humides : 12 espèces d'Amphibiens dont le Triton de *Blasius* (hybride rare des Tritons crêtés et marbrés) et constituent un des principaux sites de reproduction du secteur pour le peuplement ; Toutes les espèces de Reptiles présents dans les Côtes-d'Armor sont présentes sur le périmètre du projet de RNR. Les suivis ont mis en évidence 31 des 50 espèces d'Odonates présentes dans les Côtes d'Armor, 24 espèces de Rhopalocères... Les Chiroptères semblent bien présents et le PNA est cité, mais on peut s'interroger sur les effets des éoliennes de la Maritaine sur leurs déplacements.

La connaissance globale du patrimoine naturel du site et des enjeux de conservation sont très bien appréhendés par les porteurs du projet même si certains compartiments biologiques restent à documenter ou investiguer (Algues d'eau douce, Lichens et Champignons, Invertébrés benthiques, Faune du sol, ...).

La mise en place d'une démarche d'Atlas de Biodiversité Intercommunale a permis de mieux connaître le patrimoine biologique local et de le faire connaître aux populations locales.

Toutefois la fragmentation des habitats est particulièrement importante et le mitage par des parcelles agricoles intensives dommageable à une bonne fonctionnalité écosystémique du site.

Intérêt du classement en RNR pour le site

- Les Landes de la Poterie et de la Maritaine constituent l'un des derniers espaces naturels encore favorables à de nombreuses espèces sur le bassin versant du Gouessant.

- Les mesures de protection actuelles (APB et N2000) sont insuffisantes pour prendre en compte la protection fonctionnelle du site. Sur le site Natura 2000, il est à noter que depuis 2 ans la fermeture temporaire d'une route départementale pour la protection des Amphibiens pourrait à l'avenir aboutir à une reconversion définitive de l'ouvrage. Par ailleurs un entretien des Landes avec maîtrise du boisement est effectué, ainsi qu'une limitation des sentiers. Des restaurations des Landes boisées sont envisagées dans le périmètre élargi autour du site Natura 2000 comme cela a pu être observé lors de la visite de terrain.

- Le programme de maîtrise foncière (commune, aggro, ENS possible...) permettra à terme d'engager des programmes de restauration de grandes unités de Landes actuellement enrésinées ou naturellement boisées. La RNR favorisera les démarches des agriculteurs dans le cadre d'une agriculture raisonnée. Le portage du projet à l'échelle communale et intercommunale permettra la mise en cohérence des actions de la RNR avec les différentes politiques publiques. En effet, la non-maîtrise foncière sur les espaces périphériques jouant un rôle fonctionnel pour la faune se traduit encore par des disparitions d'écosystèmes rares comme des prairies permanentes mésophiles. La fragmentation des habitats limite l'intérêt de la zone d'où la prévision de la compenser par une maîtrise foncière accrue, ce qui justifie une protection forte de type RNR.

- La culture et l'histoire du site ont joué un rôle majeur dans la connaissance des écosystèmes. Le Musée de La Poterie à proximité du site qui pourra évoluer vers une maison de la RNR, permettra de sensibiliser un public multiple (culture/nature) et de promouvoir une image un peu différente des RN

(protection et gestion de socio-écosystèmes). L'appropriation du site par les acteurs locaux et les riverains semble très bonne. Le site à une forte identité culturelle (poteries, mégalithes), et le projet de RNR permettra de développer une même appropriation environnementale.

Eléments d'appréciation et de perspectives – Pertinence de l'outil RNR

Ce projet de RNR sur une surface étendue permettrait la protection et la restauration d'habitats d'intérêt majeur de Landes sèches à humides et d'un ensemble de Mares oligotrophes dans un contexte de zone agricole intensive, ainsi que la protection des habitats périphériques nécessaires au cycle biologique des espèces, notamment les Prairies.

Signalons que ces habitats sont actuellement très menacés par l'intensification agricole et l'eutrophisation, par les boisements naturels, mais aussi par des retournements de prairies en espaces privés, ainsi que diverses activités humaines (éoliennes, diverses installations agro-alimentaires, ...).

La volonté des élus et les compétences naturalistes locales augurent assez bien d'une gestion raisonnée et d'un plan de gestion ambitieux sur un périmètre cohérent en cas de sélection de ce site suite à l'AMI.

Avis du CSRPN

Après un exposé jugé peu clair, l'avis du CSRPN est partagé (50% d'avis favorables ou très favorable, beaucoup de « non favorables en l'état »),

Il y a un besoin de clarification sur la chasse pour laquelle la réponse a été ambiguë, ainsi que sur la gouvernance avec des objectifs de gestion bien identifiés.

Cet espace intéressant de biodiversité dans un espace agricole intensif est assez bien connu et soumis à de nombreuses menaces, dont l'enrésinement naturel des landes que les gestionnaires s'emploient à restaurer.

Cet espace est à protéger avec une demande de soutien réglementaire, et de moyens.

Le périmètre restreint ne pose pas de problèmes, mais le second périmètre suppose la mise en place d'un ENS et d'une zone de préemption qui ne sont pas encore acquises. Le partenariat noué avec le monde agricole sous forme de paiements pour services environnementaux facilitera le dialogue pour atteindre la surface maximum de 800 ha envisagée.

Rennes, le 11 novembre 2021

Le Président du CSRPN, Jacques HAURY